

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



ATELIER

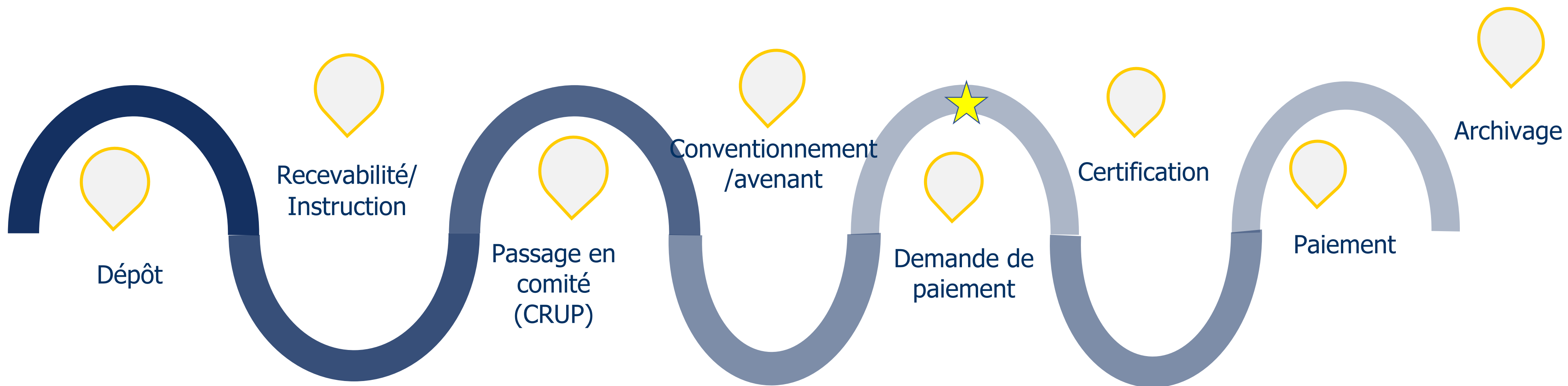
Demande de Paiement FEDER - FRET

FEDER-FSE+

Guadeloupe 2021 – 2027

Vendredi 10 Juillet 2026
Animé par Sarah GUILLOTOT
Lyvia DAMAS
Yvana Fumont-GUIBOURDIN

Piste d'audit d'un dossier



L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



La demande de paiement FEDER

- Pièces obligatoires
- Accompagnement à la saisie dématérialisée
- Faciliter les travaux de certification ➡ remboursement accéléré

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Les objectifs de ce mode opératoire

Ce mode opératoire a vocation de vous aider à préparer votre demande de paiement dématérialisée en vous présentant **les pièces obligatoires à fournir et en vous guidant dans la saisie de votre demande sur le portail E-Synergie**

Une demande de paiement complète
→ = des travaux de certification
Un remboursement accéléré

Qu'est ce que le contrôle de service fait ?

Pour chaque demande de paiement présentée par le bénéficiaire, le service Certification (ou le prestataire mandaté par l'AG) réalise un rapport de « contrôle de service fait ».

- Il vérifie l'exactitude des éléments indiqués dans votre demande, les justificatifs de réalisation physique et comptable présentés, le respect des engagements et obligations, ainsi que les attestations sur l'honneur renseignées le cas échéant.
- Ce contrôle sur pièces peut éventuellement être complété par une « visite sur place » (dont vous êtes systématiquement informé au préalable) afin de s'assurer de la réalité des investissements ou des prestations et du respect des obligations, de publicité notamment.
- En cas d'anomalie constatée, le service Certification vous informe afin de prendre les mesures nécessaires à une mise en conformité de votre opération avec les exigences nationales et européennes.

Le contenu du contrôle de service fait ?

Le contrôle de service fait porte notamment sur les éléments suivants (non exhaustif) :

- la vérification physique de la réalité de l'opération conventionnée et de la conformité des investissements réalisés ;
- le respect du calendrier ;
- le montant total de l'opération et le montant de dépenses éligibles à l'opération conventionnée ;
- le respect des règles d'éligibilité des dépenses ;
- la justification des dépenses valorisées et de leur acquittement ;
- le respect du plan de financement conventionné ;
- l'existence de décisions des cofinanceurs et preuves de versement ;
- l'atteinte des objectifs fixés (indicateurs) ;
- le respect des obligations d'information, de publicité et autres obligations réglementaires (aides d'Etat et concurrence, commande publique, environnement, etc.)

Il convient de conserver tout document permettant de justifier les acheminements réalisés dans le cadre de l'opération conventionnée.

Pièces constitutives de la demande de paiement

- Le formulaire de demande de paiement daté et signé avec cachet (il est issu d'E Synergie) ;
- La lettre d'engagement datée et signée avec cachet (elle est issue d'E Synergie);
- L'état récapitulatif des acheminement (ERD) à compléter certifié exact par le bénéficiaire et par le commissaire aux comptes (ou l'expert comptable agréé à défaut);
- La fiche détaillée des acheminements ;
- Le Bill of Lading (BL ou autrement appelé « waybill » ou « document de connaissance maritime» ou la lettre de transport aérien (LTA);
- Le COA déclaration en douane (document qui permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination);
- La liste de colisage établie par le transitaire, pour les acheminements en mode groupage et/ou
- L'attestation transitaire pour les acheminements en mode groupage (si la liste de colisage comprend les mêmes mentions que ce modèle d'attestation et est signé par une personne habilitée du transitaire, cette attestation est facultative);
- L' attestation d'absence de double financement;
- Tout autre document de preuve de transport des matières

Pièces constitutives de la demande de paiement

Relatives aux cofinancements:

- L'état récapitulatif des ressources perçues attesté par tout organisme compétent habilité : CAC, expert-comptable, ou relevés bancaires faisant apparaître les ressources perçues, le cachet, la signature et l'identité du signataire doivent être lisibles. En cas de paiement par un des cofinanceurs le montant versé ainsi que le numéro de mandat y afférent doivent être mentionnés.
- L'état récapitulatif des ressources doit être en adéquation avec la convention;
- Seule la partie "montant des ressources perçues pour la période .." est réservée aux modifications possibles par le maître d'ouvrage ;

Pièces constitutives de la demande de paiement

PIECES DE PUBLICITE DE L'AIDE UE:

Vous devez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information lors de la demande de paiement de votre subvention et les conserver en cas de contrôle.

La publicité de l'Union Européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

Pensez à prendre des photos. Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, etc.

Pièces constitutives de la demande de paiement

- L'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande de paiement se trouve sur le site

www.europe-guadeloupe.fr

- > J'ai un projet
- > Faire une demande de paiement
- > Document à télécharger

- L'attestation de non double-financement pour le PO 14-20 n'est plus valable. Il convient d'utiliser uniquement celle dédiée au PO 21-27 (cf diapositive suivante)

Pièces attestant de la réalité et des résultats de l'opération

- Les livrables conventionnés et les pièces attestant des réalisations physiques ;

Pièces comptables ou autres justificatifs permettant de justifier les acheminements

- ERD (Etat récapitulatif des acheminements) à compléter.
- Pour les dépenses sous BSCU:
 - ✓ le Bill of Lading (BL ou autrement appelé « waybill » ou « document de connaissance maritime » ou la lettre de transport aérien (LTA);
 - ✓ le COA déclaration en douane (document qui permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination);
 - ✓ La liste de colisage établie par le transitaire, pour les acheminements en mode groupage et/ou
 - ✓ L'attestation transitaire pour les acheminements en mode groupage (si la liste de colisage comprend les mêmes mentions que ce modèle d'attestation et est signé par une personne habilitée du transitaire, cette attestation est facultative);
- Pour les dépenses relevant du GROUPAGE: <https://www.europe-guadeloupe.fr/wp-content/uploads/2024/10/Attestation-type-groupage-tc-partiel-ocs-fret.pdf>

ATTENTION :

Il est rappelé que même si des Options de Coûts Simplifiés sont appliqués sur l'opération, les justificatifs doivent être conservés en cas de contrôles et/ou audit.

Pour tout autre type d'acheminement non couvert par les barèmes, la mobilisation de l'aide au fret sera effectuée au réel (groupage maritime export et fret aérien à l'export, fret intra-rup, inter-îles, etc...) sans pouvoir excéder les montants fixés au BSCU de l'année concernée, et avec les mêmes catégories fixées au BSCU (sauf si absence de BSCU).

Pièces relatives aux cofinancements

- Les conventions des cofinanceurs ;
- L'état récapitulatif des ressources perçues attesté par tout organisme compétent habilité : CAC, expert comptable, ou relevés bancaires faisant apparaître les ressources perçues.

Le cachet, la signature et l'identité du signataire doivent être lisibles.

<https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/faire-une-demande-de-paiement/>

Pièces de publicité de l'aide UE

- Le guide de la publicité et toutes les informations associées sont disponibles sur le site www.europe-guadeloupe.fr
- > J'ai un projet
- > Communiquer sur mon projet

L'Europe s'engage pour la réalisation de mon projet ?
Je m'engage à le faire savoir !

Mes actions de publicité sont elles conformes ?

<https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/communiquer-sur-mon-projet/>

En cas d'irrégularités sur la publicité

ITEMS du Non-respect	DESCRIPTIF du « non-respect » (lien avec les engagements du porteur)	BAREMES « CORRECTION » Retrait – Refus / Corrections financières
ABSENCE PUBLICITE EUROPEENNE	Absence totale de publicité européenne → Le bénéficiaire ne respecte aucune des obligations liées aux engagements à tenir en matière de publicité européenne	<u>Délai de remise en conformité</u> accordé au bénéficiaire → 15 jours ouvrés avant application de la correction Application de barèmes de correction gradués et proportionnés :
	→ Le bloc- marque publicitaire obligatoire (UE- Région AG) n'est pas présent	→ <u>Si régularisation opérée</u> par le bénéficiaire avec envoi des justificatifs (photographie situationnelle, lien site internet...) = pas de correction appliquée
CARENCE PUBLICITE EUROPEENE	Carence ou non-conformité de la publicité européenne déployée par le bénéficiaire → Le bénéficiaire respecte partiellement ses obligations liées aux engagements à tenir en matière de publicité européenne	→ <u>Si régularisation partiellement opérée</u> par le bénéficiaire = 1 % de correction appliquée sur aide totale → <u>Si aucune régularisation opérée dans le délai</u> par le bénéficiaire ou absence du bloc- marque obligatoire (UE- Région AG) = 3% de correction appliquée sur aide totale Souplesse accordée au bénéficiaire : → Si preuve(s) de dépense(s) de publicité engagée(s) (Devis signé...) = régularisation est validée = pas de correction opérée

Avant de démarrer la saisie

Rassemblez tous les éléments nécessaires

➤ **La convention attributive :**

- Focus sur la période de réalisation de l'opération qui est la période d'éligibilité temporelle des dépenses présentées ;
- Focus sur l'annexe technique et financière :
 - Le rappel du descriptif de l'opération ;
 - Le plan de financement des dépenses et ressources prévues sur l'opération
- Focus sur l'annexe indicateurs de réalisation et de résultat

➤ **Les avenants éventuellement passés ;**

➤ **Les justificatifs des acheminements en format dématérialisé, ils doivent être **obligatoirement lisibles**.**

Les prérequis

Utiliser un des navigateurs suivants : Mozilla Firefox (v38 minimum), Google Chrome (v43 minimum), Apple Safari (v7 minimum) ;

Ne pas utiliser Internet Explorer ;

Disposer d'un compte de messagerie pour activer votre compte e-Synergie et recevoir vos alertes ;

Avoir la possibilité de numériser des documents.

C'est parti et c'est par ici !

E SYNERGIE REGION GUADELOUPE

Se créer un compte utilisateur si non déjà créé à la demande de subvention

1. Sélectionnez le type organisation que vous représentez : association, entreprise ou entité publique (ne pas utiliser « particulier » car non éligible au programme régional).



Remarque : Il est possible par la suite de réinitialiser votre mot de passe en cas d'oubli en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ? »).

2. Renseignez les informations concernant **Votre organisation** puis celles vous concernant dans la partie **Compte utilisateur** en tant que gestionnaire principal.

Gestionnaire principal : administre l'ensemble des demandes et peut créer d'autres comptes utilisateurs ayant accès qu'à leurs propres demandes d'aide (voir menu « Gestion des utilisateurs » en page 6).

Courriel du compte utilisateur : courriel utilisé comme identifiant de connexion et pour l'envoi des notifications. Il doit donc être valide et accessible et peut être remplacé par la suite par une liste de diffusion regroupant des utilisateurs au sein de votre organisation.

Programme opérationnel par région

Choisissez, dans la liste, la ou les régions dans lesquelles vous souhaitez déposer votre demande d'aide européenne.

- | | |
|---|---|
| ☐ Grand Est | ☐ Occitanie |
| ☐ Nouvelle Aquitaine | ☐ Normandie |
| ☐ Auvergne-Rhône-Alpes | ☐ Hauts-de-France |
| ☐ Bretagne | ☐ Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) |
| ☐ Bourgogne-Franche-Comté | ☒ Guadeloupe |
| ☐ Centre Val de Loire | ☐ Saint-Martin |
| ☐ Corse | ☐ Martinique |
| ☐ Ile-de-France | ☐ Guyane |
| ☐ Pays de la Loire | ☐ Réunion |
| ☐ FranceAgriMer volet national | ☐ Mayotte |



Valider la sélection

SUIVEZ-NOUS SUR :

► Point d'attention :

Le 1er utilisateur qui crée le compte e-synergie est automatiquement désigné comme **gestionnaire**.

Un utilisateur ne peut être "gestionnaire" de plusieurs entités, mais peut être rattaché à plusieurs entités (statut utilisateur).

Dans le cas d'une saisie de demande de subvention par un prestataire (cabinet comptable, consultant, autres...) il est recommandé que le compte tiers e-Synergie soit créé au nom de l'entité qui porte la demande avec l'adresse e-mail du représentant légal afin qu'il dispose des droits de gestionnaire. Par la suite, des comptes utilisateurs pourront être créés par le gestionnaire pour ses prestataires.

Se créer un compte utilisateur

Inscription à E-Synergie

Afin de procéder à votre inscription, nous avons besoin des informations ci-dessous.
Dès la validation de vos informations, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription.

Sélectionner votre profil



Vous êtes une
association



Vous êtes une
entreprise
(Dont entrepreneur individuel avec SIRET)



Vous êtes une
entité publique



Vous êtes un
particulier
(Sans SIRET)

Votre association

Numéro SIRET *

Raison sociale *

Courriel

Téléphone *

Fax

* champs obligatoires

Compte utilisateur

Civilité *

Nom *

Prénom *

Courriel *



Téléphone *

SAISIR LE CODE DE SÉCURITÉ CI-DESSOUS

n7pm2



Annuler

Valider

Attention :

Si vous ne recevez pas l'email d'inscription, examinez vos messages indésirables ou demandez le déblocage auprès de votre équipe informatique. Si vous disposez d'une solution de filtrage mail, merci de valider l'adresse d'envoi portail@synergie-europe.fr dans votre client de messagerie ou contactez votre équipe informatique.

Se créer un compte utilisateur

Après validation, vous recevrez un mail (voir ci-dessous) vous permettant de **créer votre mot de passe et d'activer votre compte**.



- ▶ En cas de non-réception du mail de vérification => **vérifiez vos spams et/ou courriers indésirables**.
- ▶ A défaut, envoyer un e-mail à l'adresse: referents.synergie@regionguadeloupe.fr en **précisant le numéro SIRET complet rattaché au compte** de l'entité pour une prise en charge rapide

Se créer un compte utilisateur

Renseignez votre mot de passe et la question secrète puis validez.

Activer votre compte

 Bonjour

Afin d'activer votre compte utilisateur, nous avons besoin des informations ci-dessous.

Votre nouveau mot de passe

Mot de passe * 

Confirmation *

Question secrète

Questions * 

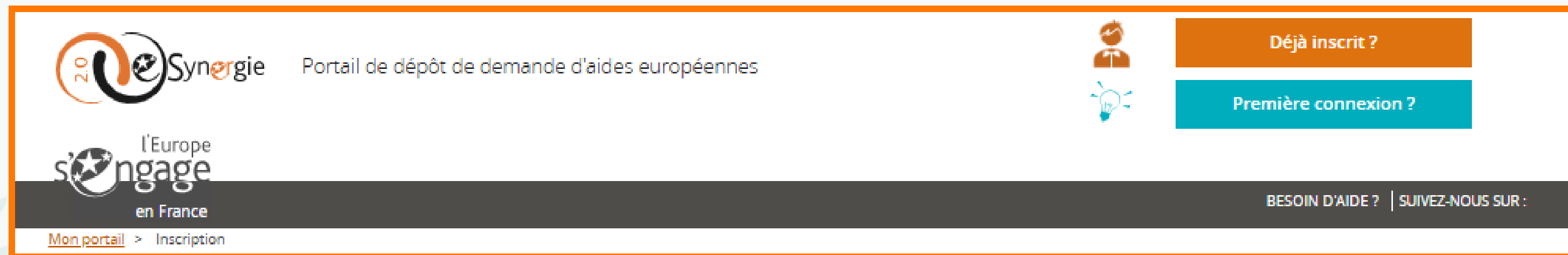
- Choisissez une question -

Votre réponse *

* champs obligatoires

Valider

Se créer un compte utilisateur



Retournez à la page d'accueil du portail puis saisissez votre identifiant (courriel) et votre mot de passe pour vous connecter

This screenshot shows the login form on the E-Synergie portal. At the top left is the '2010 Synergie' logo, and at the top right is a close button (X). The text 'Portail de dépôt de demande d'aides européennes' is centered at the top. Below the header, there are two input fields: 'Courriel' (with an envelope icon) containing 'prenom.nom@entite-beneficiaire.fr' and 'Mot de passe' (with a lock icon) containing a masked password. A link for 'Mot de passe oublié ?' is located below the password field. At the bottom, there are two orange buttons: 'Fermer' and 'Se connecter à E-Synergie'. At the very bottom, there is a link for 'Information sur l'utilisation des cookies.' with a cookie icon.

Créer sa demande de paiement

Ma dernière connexion : 02 octobre 2025 à 17h33

Mon suivi

Elle s'effectue à partir de votre portail, en cliquant sur le bouton

Vue enrichie

13 juin 2024 | 05h31
1 demande de subvention rejetée

05 octobre 2023 | 05h30
1 demande de subvention renvoyée pour correction n°

28 septembre 2023 | 23h10
1 demande de subvention en cours d'instruction n°

< Page 1/2 >

Tableau de bord

Vue enrichie

Type	Brouillon	Envoyé	A corriger	Instruction	Traité	Rejeté
Demande de paiement 14-20	1	-	-	-	-	-
Demande de subvention 21-27	1	-	1	-	-	1
Demande de paiement 21-27	1	-	-	-	-	-

Mes démarches

Demande de subvention
Saisir une nouvelle demande de subvention.
Créer

Demande de paiement
Saisir une nouvelle demande de paiement.
Créer

1- Créer sa demande de paiement

[Mon portail](#) > Demande de paiement

Demande de paiement

Contexte de la demande

Opération *	GPE - V1 - DEMANDE D'AIDE - ANNEE 2023		
Programme	Programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027		
Service instructeur	Service Certification FEDER-FSE+ (CR-DDE-DI-SQC)		
Codification	TA1.1.3.7-RUP : Aide au fret (Compensation des éventuels surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale)		

Contact de l'organisme de gestion

PERSONNE À CONTACTER AU SERVICE INSTRUCTEUR

Nom	Service	Prénom	Qualité Certification
Courriel	projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr	Téléphone	

Informations sur l'Autorité de gestion

COORDONNÉES DU SERVICE INSTRUCTEUR TRAITANT VOTRE DEMANDE

Nom du service instructeur	Service Certification FEDER-FSE+		
Adresse	Rue Paul Lacavé		
Complément géographique	Hôtel de Région		
Complément destinataire			
Lieu dit	Petit-Paris		
Code postal	97109	Ville	Basse-Terre Cedex
Pays	France		
Courriel	projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr		

[Annuler](#) [Etape suivante >](#)

1- Créer sa demande de paiement

Demande de paiement 2021-2027



1

2

3

4

5

6

7

1. Demande

Informations sur l'opération programmée

Votre référence de demande eSynergie	
Date du dépôt de votre demande	19/11/2024
Numéro de l'opération Synergie	GPE00
Intitulé de l'opération	DEMANDE D'AIDE AU TRANSPORT DECHETS NON DANGEREUX (EXTRANT) - ANNEE 2023
Programme	Programme FEDER-FSE+ Guadeloupe 2021-2027
Service instructeur	Service Certification FEDER-FSE+ (CR-DDE-DI-SQC)
Codification principale	TA1.1.3.7-RUP : Aide au fret (Compensation des éventuels surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fr
Montant total de l'opération programmée (EUR)	

Demande de paiement ?

Attention : Tout changement de type de demande de paiement peut effacer tout ou partie des saisies déjà effectuées.

Type de la demande de paiement ? *	☐ Avance (possible uniquement si prévue dans la convention)
	☒ Acompte (Bilan intermédiaire)
	☐ Solde (Bilan final)

* champs obligatoires

< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >

2- Informations générales

1 Demande

2 Informations générales

3 Dépenses réalisées

4 Ressources obtenues

5 Indicateurs

6 Bilan d'exécution

7 Pièces justificatives

2. Informations générales

Utilisateur ayant créé la demande de paiement

Prénom utilisateur		Nom utilisateur	
Fonction			

Bénéficiaire concerné par la demande de paiement

Tiers	CONSEIL REGIONAL DE GUADELOUPE
Bénéficiaire ? *	SIRET:

Contact de l'organisme de gestion

PERSONNE À CONTACTER AU SERVICE INSTRUCTEUR

Prénom	Qualité Certification	Nom	Service
Courriel	synergie2.0-recette@synergie-europe.fi	Téléphone	

Informations utiles pour le porteur

COORDONNÉES DU SERVICE INSTRUCTEUR TRAITANT VOTRE DEMANDE

Nom du service instructeur	Service Certification FEDER-FSE+		
Adresse	Rue Paul Lacavé		
Complément géographique	Hôtel de Région		
Complément destinataire			
Lieu dit	Petit-Paris		
Code postal	97109	Ville	Basse-Terre Cedex
Pays	France		
Courriel	synergie2.0-recette@axyus.com		

* champs obligatoires

< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >

3- Les dépenses réalisées

- ▶ Renseignez au préalable :
 - L'Etat Récapitulatif des acheminements (ERD) FRET
=> merci de prêter attention à tous les onglets.
 - Il doit être daté, cacheté et signé par le bénéficiaire et contre signé par le CAC ou l'expert comptable;
 - Il doit être rattaché en format Pdf signé **et Excel** sur E-Synergie. Pour le format Pdf il doit être **obligatoirement lisible**

3- Les dépenses réalisées

Demande de paiement P01 RUP - OS 1.1.3 - TA1.1.3.7 RUP : Aide au fret (Compensation des éventuels surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale) Programme FEDER 2021-2027 Etat récapitulatif des acheminements																	
Intitulé de l'opération																	
Bénéficiaire																	
N° de dossier SYNERGIE																	
Type de bilan		☐ ACOMPTE ou ☐ FINAL/SOLDE		CHOIX DE L'ANNEE													
Période conventionnée de l'opération		ANNEE CONVENTIONNEE :		2021													
Période du bilan présenté :				CHOIX D'UNE ANNEE Vous devez choisir d'abord une année dans la liste déroulante, puis compléter la suite du tableau !													
Catégorie des acheminements couverts par le BSCU	CODIFICATION	Unité	OPERATION NON REALISEE						OPERATION REALISEE						% des dépenses réalisées		
			INTRANTS						INTRANTS		EXTRANTS						
			Coût unitaire	Nbre	Montant	Coût unitaire	Nbre	Montant	MONTANT TOTAL	Nbre	Montant	Nbre	Montant	MONTANT TOTAL		Dépenses éligibles	Variation rapport à l'opération conventionnée
160- Dépenses de l'opération intégralement couvertes par un coût unitaire	DRY20	nb TC	3 657,60 €	70	256 032,00 €	1 624,59 €	- €	256 032,00 €	70	256 032,00 €	- €	256 032,00 €	100,00%	256 032,00 €			
160- Dépenses de l'opération intégralement couvertes par un coût unitaire	DRY40 et HC40	nb TC	5 124,85 €	24	122 996,40 €	1 311,76 €	- €	122 996,40 €	24	122 996,40 €	- €	122 996,40 €	100,00%	122 996,40 €			
160- Dépenses de l'opération intégralement couvertes par un coût unitaire	OT20 et TC20 platef	nb TC	4 409,88 €		- €	1 369,65 €	- €	- €		- €	- €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €			
160- Dépenses de l'opération intégralement couvertes par un coût unitaire	OT40 et TC40 platef	nb TC	6 716,21 €		- €	2 043,31 €	- €	- €		- €	- €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €			

ERD_BSCU 2021DETAIL DU BSCU 2021ERD au réel hors BSCU 2021ERD_BSCU 2022DETAIL DU BSCU 2022ERD au réel hors BSCU ...

PrêtParamètres d'affichage60 %

3- Les dépenses réalisées

- 1 ✓ Demande
- 2 ✓ Informations générales
- 3 Dépenses réalisées
- 4 ✓ Ressources obtenues
- 5 ✓ Indicateurs
- 6 ✓ Bilan d'exécution
- 7 ✓ Pièces justificatives

3. Dépenses réalisées

Le service instructeur recommande de se référer à la « notice de demande de paiement FEDER » afin de compléter les rubriques ci-après, disponible sur le site www.europe-guadeloupe.fr

Les dépenses faisant l'objet de la demande de paiement sont à joindre au présent dossier, accompagnées des justificatifs comptables ou pièces équivalentes de valeur probante (Cf. volet 7. Liste des pièces justificatives à joindre).

Les pièces justificatives des dépenses valorisées doivent être classées par poste de dépenses prévu à la convention. La dénomination des pièces doit être aussi explicite et concise que possible.

Attention : Toute dépense non payée, non acquittée, non justifiée par une pièce probante ou non liée au projet sera rejetée par le service instructeur.

Vigilance : le règlement autorise l'option de la présentation sans justificatif d'un montant de dépenses indirectes équivalent à 15% des dépenses directes de personnel, dès lors que cela a été prévu dans votre convention.

Tableau des dépenses

Astuce : Le service instructeur recommande de saisir les dépenses conformément au plan de financement conventionné, par poste de dépenses. Le détail de chaque dépense est à renseigner dans l'annexe « Etat récapitulatif des dépenses » qui devra être jointe à la présente demande (rubrique ⑦ pièce justificatives).

Attention ! Concernant le type de chaque dépense, il convient de cocher systématiquement la case « récapitulatif ». La date d'émission de la facture à renseigner correspond à la date de certification de votre état récapitulatif. Si vous ne disposez pas encore de cette date, vous pouvez commencer la saisie de votre demande et compléter cette information avant l'envoi final. Jusqu'à la validation finale, votre demande reste modifiable.

Catégorie de dépenses	Libellé	Emetteur	Montant pièce comptable (EUR)	Montant présenté (EUR)	Emission de la pièce justificative	Action
160-Dépenses de l'opération Intégralement couvertes par des coûts unitaires	[1]. DEPENSES TRANSPORT 2023 - CONTAINER EXTRANT 40' OT >		0.00			+
140-Dépenses de prestations externes	[2]. DEPENSES TRANSPORT 2023 - ILES DU SUD - BENNES VRAC >					+
160-Dépenses de l'opération Intégralement couvertes par des coûts unitaires	[3]. DEPENSES TRANSPORT 2023 - CONTAINER EXTRANT 20' DRY >		0.00			+
160-Dépenses de l'opération Intégralement couvertes par des coûts unitaires	[4]. DEPENSES TRANSPORT 2023 - CONTAINER EXTRANT 20' OT >		0.00			+
160-Dépenses de l'opération Intégralement couvertes par des coûts unitaires	[5]. DEPENSES TRANSPORT 2023 - CONTAINER EXTRANT 40' DRY >		0.00			+
Total des dépenses						

Légende du tableau : [MP] : Type de poste : "Marché public".
Si arrivée d'une nouvelle version de l'opération programmée :
[A] : Ajout d'un nouveau poste.
[M] : Modification d'un poste.

Récapitulatif des dépenses

Exporter dépenses

3- Les dépenses réalisées

3. Dépenses réalisées : Ajout/modification de dépense

Description de la dépense

Mode de présentation * ☐ Unitaire ☐ Récapitulatif

Date d'émission de la pièce justificative *

Référence de la dépense *

Nom du fichier contenant la pièce justificative de la dépense *

Emetteur *

Descriptif

1000 caractères restants

Montant présenté

Montant de la pièce comptable (EUR) *

Montant non présenté (EUR)

Montant présenté (EUR) Taux (%)

Commentaire

1000 caractères restants

Annuler

Valider

* Lors de vos ajouts de dépenses, ne sélectionnez que le type de **dépense unitaire**.

3- Les dépenses réalisées

Dates de la facture

- **Date d'émission de la facture** : correspond à la date figurant sur la pièce comptable si le mode de saisie est « Unitaire » ou la date figurant sur la première pièce comptable si le mode de saisie est « Récapitulatif ».

- **Date(s) d'acquittement** : **A renseigner obligatoirement**

Si le type est Unitaire :

- **Date d'acquittement** correspond à la date d'acquittement figurant sur la pièce justificative

Si le type est Récapitulatif :

- **Première date d'acquittement** : date à laquelle le fournisseur atteste que vous avez effectivement réglé la première des factures du lot (date mini) ou la date de versement du premier salaire ou frais de déplacement présenté
- **Dernière date d'acquittement** : date à laquelle le fournisseur atteste que vous avez effectivement réglé la dernière des factures du lot ou la date de versement du dernier salaire ou frais de déplacement

Référence de la dépense

Indiquez une **référence** pour la dépense présentée (par exemple numéro de facture ou numéro interne, ou autre) puis le **nom du fichier de la pièce justificative**.

Référence *

Nom du fichier PJ (rattaché sous le tableau des dépenses) *

Emetteur *

Descriptif

255 caractères restants

3- Les dépenses réalisées

Emetteur

Indiquez le nom de l'émetteur de la facture ou le nom du bénéficiaire de l'aide pour les dépenses internes (frais de personnel, de déplacement, etc...).

Montant des dépenses à renseigner

Montant présenté

Montant de la pièce comptable (€) *

1 000.00

Montant non présenté (€)

100.00

Montant présenté (€)

900.00

Taux (%)

90.00

Commentaire

Dépense de 100 euros non concernée

966 caractères restants

- **Montant de la pièce comptable** : Indiquez le montant de la pièce comptable qui servira à justifier la dépense : factures, bulletins de paie, attestation d'acquittement signée par un commissaire aux comptes, un comptable public ou un expert-comptable...
- **Montant non présenté** : A renseigner dans le cas où une partie de la dépense que vous présentez n'est pas à prendre en compte pour le calcul de la somme qui vous est due (ou ne pouvant être justifiée par une pièce). Le champ « **Commentaire** » doit obligatoirement être renseigné pour en expliquer la raison.

3- Les dépenses réalisées

3. Dépenses réalisées : Ajout/modification de dépense

Description

Type de la dépense *

☒ Unitaire ☐ Récapitulatif

Date d'émission de la facture *

01/06/2023

Date d'acquittement

30/06/2023

Référence *

FACT 2023-06 MACHIN

Nom du fichier contenant la pièce justificative de la dépense *

FACT 2023-06 MACHIN.pdf

Emetteur *

MACHIN

Descriptif

Facture de xxx

986 caractères restants

Montant présenté

Montant de la pièce comptable (EUR) *

500 000.00 (HT)

Montant non présenté (EUR)

100 000.00 (HT)

Montant présenté (EUR)

400 000.00 (HT)

Taux (%)

80.00

Commentaire

100 000 euros de dépenses non éligibles

961 caractères restants

Annuler

Valider

3- Les dépenses réalisées

Total des dépenses

0.00

0.00

Légende du tableau : [MP] : Type de poste : "Marché public".

Si arrivée d'une nouvelle version de l'opération programmée :

[A] : Ajout d'un nouveau poste.

[M] : Modification d'un poste.

Récapitulatif des dépenses

Exporter dépenses

Importer dépenses

+ Ajouter un poste de dépense supplémentaire

Télécharger les pièces concernant les dépenses?

+ Ajouter une pièce jointe concernant les dépenses

Le poids maximum des dépôts est limité à 1000 Mo, à concurrence de 100 Mo par fichier respectant les extensions autorisées :
PNG;GIF;JPEG;DOC;DOCX;PPT;PPTX;XLS;XLSX;PDF;ZIP;RAR;ODT;ODF;ODP;JPG;CSV;ODS;TXT;7Z

< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >

3- Les dépenses réalisées

Télécharger les pièces concernant les dépenses ?

+ Ajouter une pièce jointe concernant les dépenses Le poids maximum des dépôts est limité à 1000 Mo, à concurrence de 100 Mo par fichier respectant les extensions autorisées :
PNG;GIF;JPEG;DOC;DOCX;PPT;PPTX;XLS;XLSX;PDF;ZIP;RAR;ODT;ODF;ODP;JPG;CSV;ODS;TXT;7Z

Téléchargez les pièces justificatives des dépenses réalisées (voir Annexe : « Liste des pièces à fournir avec votre demande de paiement dans e-Synergie).

L'intitulé et le regroupement de pièces doivent être clairs et explicites.

3- Les dépenses réalisées

- ▶ Quelques points de vigilance :
 - Le nommage de la pièce doit être court et explicite ;
 - Il doit correspondre strictement à celui saisi sur l'état récapitulatif des acheminements (ERD) et sur E-Synergie **et dans le même ordre**;
 - Surtout pas de Pdf regroupant toutes les pièces : l'individualité de la pièce permet de contrôler plus rapidement la justification de la dépense présentée

4- Les ressources perçues

► Renseigner au préalable :

RECAPITULATIF RESSOURCES (onglet 12)

- Il doit être daté, cacheté et signé par le bénéficiaire et contre signé par le CAC ou l'expert;
- Il doit être rattaché **en format Pdf signé et Excel** sur E-Synergie. Pour le format Pdf, il doit être obligatoirement **lisible**.

Annexe 2 : Etat récapitulatif des ressources mobilisées

Programme FEDER-FSR

Cette annexe est à remplir par le bénéficiaire

Demande de paiement n°

Période de réalisation du

Numéro GPE

au

Attention : Assurez-vous que pour chaque versement
La saisie de cet état doit être stricte

A COMPLETER PAR LE BENEFICIAIRE LORS DE LA DEMANDE DE PAIEMENT													
		MONTANT CONVENTIONNE		Montant des ressources perçues pour la période considérée au titre de la présente demande de paiement			Montant déjà perçu depuis le début du projet		Ressources nouvelles mobilisée (le cas échéant)				
Financiers	Précisions éventuelles	Montants	% conventionné	N° de mandat	Date d'encaissement	Montant versé	Montant déjà déclaré dans les états récapitulatifs précédents (n'inclut pas le montant versé déclaré au titre	% réalisé	Montant total de la dépense HT	Nature de la ressource (cofinanceur, ...)	Montant accordé	Montant versé	Observations
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES PERCUES						0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4- Les ressources perçues

- 1 Demande
- 2 Informations générales
- 3 Dépenses réalisées
- 4 Ressources obtenues
- 5 Indicateurs
- 6 Bilan d'exécution
- 7 Pièces justificatives

4. Ressources obtenues

Les cofinancements effectivement versés. (Cf. rubrique 7. Liste des pièces justificatives à joindre).

1. Renseigner dans les rubriques ci-après le montant des ressources réellement versées sur la période considérée et les éventuelles nouvelles ressources.
2. Ces cofinancements doivent également être complétés dans l'annexe du dossier de demande de paiement (« Etat récapitulatif des ressources »). Ce dernier doit être certifié.
3. A noter : **Tout cofinancement public non accompagné d'un justificatif de versement peut compromettre la certification et le paiement de l'aide européenne.**

Si le projet génère des recettes nettes, ces dernières doivent également être renseignées dans l'état récapitulatif des ressources complété par :

- l'annexe 6 «Tableau de calcul des recettes nettes générées par l'opération» pour les opérations concernée par l'article article 61 du règlement général;

Vigilance :

- Si vous ne transmettez au service instructeur qu'une lettre d'intention de votre cofinanceur au moment de la programmation, il vous sera demandé de **transmettre avant le paiement du solde soit une convention, soit un arrêté.**
- Si vous obtenez un cofinancement après l'établissement de votre dossier de demande de subvention et que celui-ci n'était pas prévu pour votre opération, vous devez en informer le service instructeur immédiatement. En effet, ce cofinancement supplémentaire modifie votre plan de financement et de ce fait, peut faire évoluer le montant de la subvention
- Pour les opérations soumises à un encadrement des aides d'Etat, le versement du solde est conditionné au versement du solde de tous les cofinancements accordés sur l'opération.

Tableau des ressources ?

Financement	Financier	Montant retenu (programmé) (EUR)	Montant versé récemment (EUR)	Montant présenté (EUR)	Action
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		0.00	0.00	+
ETAT	Outre-mer		0.00	0.00	+
Total des ressources			0.00	0.00	

+ Ajouter une ressource supplémentaire

Télécharger les pièces concernant les ressources

+ Ajouter une pièce concernant les ressources Le poids maximum des dépôt est limité à 1000 Mo, à concurrence de 100 Mo par fichier respectant les extensions autorisées :

PNG;GIF;JPEG;DOC;DOCX;PPT;PPTX;XLS;XLSX;PDF;ZIP;RAR;ODT;ODF;ODP;JPG;CSV;ODS;TXT;7Z

4- Les ressources perçues

1 Demande

4. Ressources obtenues

Les cofinancements effectués :

1. Renseigner dans le tableau ci-dessous les ressources obtenues
2. Ces cofinancements doivent être certifiés.
3. A noter : Tout cofinancement doit être certifié.

Si le projet génère des ressources :

- l'annexe 6 «Tableau des ressources» doit être complétée avant le paiement du subvention. Vous devez en informer le service instructeur de la DSD sur l'opération.

Vigilance :

- Si vous ne transmettez pas de justificatifs, le montant présenté sera considéré comme nul.
- Si vous obtenez une subvention, vous devez en informer le service instructeur de la DSD sur l'opération.
- Pour les opérations de cofinancement, vous devez transmettre les justificatifs de paiement.

Tableau des ressources

Financement	Montant présenté (EUR)	Montant versé (EUR)	Montant restant à verser (EUR)	Action
UNION EUROPEENNE	3 408 625.01	0.00	0.00	
AUTRES PUBLICS	525 540.00	0.00	0.00	
Total des ressources	3 934 163.61	0.00	0.00	

[+ Ajouter une ressource supplémentaire](#)

4. Ressources obtenues : Ajout/modification de versement

Versement

Date de création du versement : 08/10/2025

Date de versement au bénéficiaire *

Référence du versement *

Montant versé (EUR) *

Commentaire 1000 caractères restants

Montant présenté (EUR) *

Commentaire 1000 caractères restants

[Annuler](#) [Valider](#)

4- Les ressources perçues

- ▶ Vous devez indiquer le **versement UE sollicité** qui se calcule de la sorte :

- **un acompte**

$$\text{Montant UE} = \frac{\text{Coût Total dépenses éligibles présentées} \times \text{Montant UE conventionné}}{\text{Coût Total conventionné}}$$

- **le solde**

$$\text{Montant UE} = \frac{\text{Coût Total dépenses éligibles} \times \text{Montant UE conventionné}}{\text{Coût Total conventionné}} - \text{paiements UE perçus}$$

- ▶ Ce montant pourra être revu par le contrôleur lors du contrôle de service fait, notamment pour éviter tout surfinancement et respecter l'intensité maximale de l'aide publique prévue par application des règles en matière d'Aides d'Etat ou tout autre plafond prévu par la convention
- ▶ Joindre les conventions des cofinanceurs et avenants le cas échéant

4- Les ressources perçues

- ▶ Le tableau des ressources doit être en adéquation avec la convention;
- ▶ Le montant conventionné, le pourcentage y afférent et le nom de l'ensemble des cofinanceurs doivent figurer;
- ▶ Seule la partie "montant des ressources perçues pour la période .." est réservée aux modifications possibles par le maître d'ouvrage;
- ▶ En cas de paiement par un des cofinanceurs le montant versé ainsi que le numéro de mandat y afférent doivent être mentionnés.

5- Les indicateurs

1 ✓ Demande

2 ✓ Informations générales

3 ✓ Dépenses réalisées

4 ✓ Ressources obtenues

5 Indicateurs

6 Bilan d'exécution

7 Pièces justificatives

5. Indicateurs

Chaque opération cofinancée par le FEDER/FSE+ contribue à justifier de la réalisation des objectifs du programme associé.

C'est la raison pour laquelle une opération fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs de réalisation et de résultat.

Un référentiel est mis à disposition du porteur depuis le site Europe en Guadeloupe : <https://www.europe-guadeloupe.fr/le-coin-des-experts/documents-strategiques/>

Ces indicateurs sont différents/pertinents selon la nature de l'opération.

Dans la liste ci-dessous, sont identifiés les indicateurs liés à l'objectif spécifique au titre duquel est déposée votre demande d'aide.

Vous devez renseigner les valeurs prévisionnelles de chaque indicateur avec astérisque.

Si un indicateur ne paraît pas adapté à votre projet, saisissez "0" puis précisez le motif dans le champ "commentaire".

Une fois les valeurs validées par le service instructeur, et stabilisées le cas échéant sur la base de premiers justificatifs, les prévisions indiquées feront l'objet d'un suivi, tout au long de la vie du dossier et post achèvement physique en ce qui concerne les indicateurs de résultat.

Dans le cadre du traitement de votre demande de paiement, vous devrez ainsi déclarer/justifier les valeurs réalisées. Vous devez également expliquer les éventuelles différences par rapport aux prévisions de départ.

L'autorité de gestion reviendra vers vous s'agissant de la collecte des valeurs relatives aux indicateurs de résultat.

Pour accéder à l'écran de saisie, cliquer sur le crayon de la colonne action de chaque indicateur.

Le service instructeur pourra revenir vers vous pour obtenir des justifications des valeurs affichées.

***Attention :** vous devez cocher la case confirmant votre capacité à justifier les valeurs réalisées, avant de pouvoir passer aux étapes suivantes ou revenir aux étapes précédentes.*

Spécificité FSE+ :

Lors du traitement de votre demande de paiement FSE+, le gestionnaire aura à vérifier que les participants sont bien éligibles au projet si l'opération est ciblée sur un public (jeunes, ...). Dans ce cadre, il pourra être question d'attester d'un critère d'éligibilité, par exemple de la qualité de chômeur. Parallèlement, des données déclaratives auront été renseignées dans le module indicateur, sur la situation du participant.

L'outil Synergie comporte alors deux données sur la situation de ce participant, l'une dans le module « Indicateurs », l'autre dans la partie relative aux pièces probantes de l'éligibilité. Même si elles répondent à des logiques différentes (contrôle de l'éligibilité et suivi des indicateurs) il faut veiller à ce que ces informations soient bien cohérentes. En effet, toute incohérence entre les données saisies dans le module de suivi des participants sur la situation des participants à l'entrée avec les informations qui figurent dans les pièces produites pour justifier de l'éligibilité, le cas échéant, sera de nature à introduire un doute sur la qualité et la fiabilité des données collectées sur les participants.

La vérification de l'éligibilité du participant est à distinguer du suivi du participant. Les données à saisir pour les indicateurs sont déclaratives s'agissant des indicateurs communs FSE+ (FSE EECox et FSE EECRxx).

A chaque demande de paiement, ces données actualisées sont transmises via un fichier-import au format excel.

Ce fichier est téléchargé parmi les pièces justificatives afférant à la demande de paiement.

Il transite uniquement via le portail E-Synergie.

En cas de modification du document envoyé à l'appui de la demande de paiement, le bénéficiaire utilise le bouton "Communication" du portail.

Il convient de commencer à renseigner le fichier-import dès le démarrage du projet (disponible via ce lien: <https://www.europe-guadeloupe.fr/le-coin-des-experts/documents-strategiques/>).

Les abandons y sont retracés.

5- Les indicateurs

Indicateurs?

Indicateur	Type	Unité	Valeur conventionnée	Valeur réalisée	Commentaire		Action
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)  *	Réalisation	Entreprises	1	1			
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions  *	Réalisation	Entreprises	1	1			

☒ Je confirme avoir fourni toutes les pièces justificatives nécessaires.

Télécharger les pièces concernant les indicateurs

+ Ajouter une pièce concernant les indicateurs

Le poids maximum des dépôt est limité à 1000 Mo, à concurrence de 100 Mo par fichier respectant les extensions autorisées :
PNG;GIF;JPEG;DOC;DOCX;PPT;PPTX;XLS;XLSX;PDF;ZIP;RAR;ODT;ODF;ODP;JPG;CSV;ODS;TXT;7Z

< Etape précédente

Enregistrer

Etape suivante >

Quitter

 Supprimer

Restaurer

 Export PDF

 Envoyer

6- Le bilan d'exécution

- ▶ Il s'agit de la restitution qualitative de l'opération
- ▶ Est ce que les résultats ont été atteint ?
- ▶ Sont ils conformes à l'opération programmée ?
- ▶ Est-ce qu'il y a eu des écarts entre ce qui était initialement prévu et ce qui a été finalement réalisé ?

6- Le bilan d'exécution

► Quelques conseils

- **Période d'exécution** : Il s'agit de la période sur laquelle vous présentez des dépenses (éligibilité temporelle)
- **Constats de réalisation** : expliquez les actions réalisées, la vie de l'opération depuis la dernière demande de paiement
 - Respect du calendrier
 - Respect des objectifs
 - Respect des livrables

IMPORTANT : expliquez de façon circonstanciée tous les écarts éventuels entre ce qui a été conventionné et finalement réalisé (décalage, sous/sur réalisation ?) et quels ont été les impacts dans le bon déroulement de l'opération

6- Le bilan d'exécution

1 ✓ Demande

2 ✓ Informations
générales

3 ✓ Dépenses
réalisées

4 ✓ Ressources
obtenues

5 ✓ Indicateurs

6 Bilan d'exécution

7 ✓ Pièces
justificatives

6. Bilan d'exécution

Période d'exécution ?

Période d'exécution physique de l'opération au titre du présent bilan

Du *



Au *



Constat de réalisation

Décrire les actions réalisées sur le projet à ce jour et depuis le dernier bilan le cas échéant, en référence à l'opération conventionnée ? *

Test SAP



992 caractères restants

Les réalisations sont-elles conformes aux objectifs inscrits dans la convention attributive d'aide :

En termes de calendrier *

☒ Oui ☐ Non

En termes d'objectifs de réalisation *

☒ Oui ☐ Non

En termes de livrables *

☒ Oui ☐ Non

Expliquez les écarts éventuels avec les objectifs / contenus / calendriers prévus dans la convention *

6- Le bilan d'exécution

Respect des obligations européennes et nationales

Publicités

L'engagement conventionnel consiste notamment à apposer, sur ses équipements et sur tous les supports d'information et de communication, le bloc- marque composé de l'emblème de l'Union européenne, du logo de la Région Guadeloupe, autorité des fonds européens et des mentions "COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE" et "L'EUROPE S'ENGAGE EN GUADELOUPE".

Les obligations de publicité sont détaillées dans le guide des obligations de publicité des bénéficiaires de fonds européens en Guadeloupe, disponible sur le site www.europe-guadeloupe.fr, et doivent pouvoir être vérifiés lors des contrôles sur pièces et des visites sur place.

En cas de non-respect de ces obligations et si aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion pourra appliquer une pénalité financière allant jusqu'à 3% de l'aide octroyée, et ce proportionnellement à l'irrégularité constatée.

Quelles actions de publicité avez-vous réalisées (support, date, cible visée, ...) ?

1000 caractères restants

Si vous êtes soumis aux règles de la commande publique

À réception de votre demande de paiement, le chargé du contrôle de la commande publique de l'autorité de gestion vérifiera le respect des règles de la commande publique.

Il vous est demandé de fournir :

- les pièces justifiant du respect des principes de mise en concurrence (ou de la procédure interne d'achat, le cas échéant) non transmises lors de la programmation ;
- toutes les pièces nécessaires à la justification de l'évolution des marchés (avenants, PV de CAO, actes de sous-traitance, etc.).

Vigilance : Pour les maîtres d'ouvrage soumis aux règles des marchés publics, faisant appel à un mandataire dûment désigné, il est rappelé que les règles de passation et d'exécution des contrats conclus par le mandataire sont celles applicables au maître d'ouvrage (Art L2422-9 du code de la commande publique). Le maître d'ouvrage et le mandataire devront chacun produire un état récapitulatif des dépenses et des ressources rattachées à l'opération.

Si votre opération est soumise aux règles en matière d'aides d'Etat

À réception de votre demande de paiement, le contrôleur de l'autorité de gestion vérifiera le respect du régime d'aide dont relève l'opération.

Il vous est demandé de fournir toutes les pièces probantes pouvant attester du respect de la réglementation relative aux aides d'Etat :

- **Convention des cofinanceurs mentionnant une aide d'Etat**, le cas échéant (aide généralement mentionnée dans les visas de l'acte attributif de convention), non transmise au moment de la programmation ;
- **Les pièces probantes attestant du respect de la réglementation relative aux aides d'Etat**, le cas échéant (exemple, attestation de minimis pour les opérations collectives - modèle à demander auprès du service FEDER).

Pour rappel, pour les opérations soumises à un encadrement des aides d'Etat, le versement du solde de l'aide européenne est conditionné au versement du solde de tous les cofinancements accordés sur l'opération.

De quelle manière avez-vous pris en compte les principes horizontaux couverts par votre opération (égalité hommes-femmes et non-discrimination, développement durable) ?



*

1000 caractères restants

7- Autres pièces justificatives et validation

1 ✓ Demande

2 ✓ Informations générales

3 ✓ Dépenses réalisées

4 ✓ Ressources obtenues

5 ✓ Indicateurs

6 ✓ Bilan d'exécution

7 Pièces justificatives

7. Pièces justificatives

Les pièces ci-dessous sont nécessaires à l'instruction (DP de type : Acompte (Bilan intermédiaire))

Transmettre les pièces

+ Ajouter une pièce justificative

Le poids maximum des dépôts est limité à 1000 Mo, à concurrence de 100 Mo par fichier respectant les extensions autorisées :
PNG;GIF;JPEG;DOC;DOCK;PPT;PPTX;XLS;XLSX;PDF;ZIP;RAR;ODT;ODF;ODP;JPG;CSV;ODS;TXT;7z

Commentaires divers

5000 caractères restants

Attestation du bénéficiaire

Attestation sur l'honneur *

☐

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude du contenu des pièces justificatives que j'adresse et atteste connaître les conséquences, y compris pénales, de toute fausse déclaration.
- **Ne pas être en situation de conflit d'intérêt pour cette opération.**

Attestation du bénéficiaire : Vous devez télécharger , signer et envoyer l'attestation du bénéficiaire à l'adresse suivante :

Conseil régional - DI
5, rue Victor Hugues
97100 BASSE-TERRE

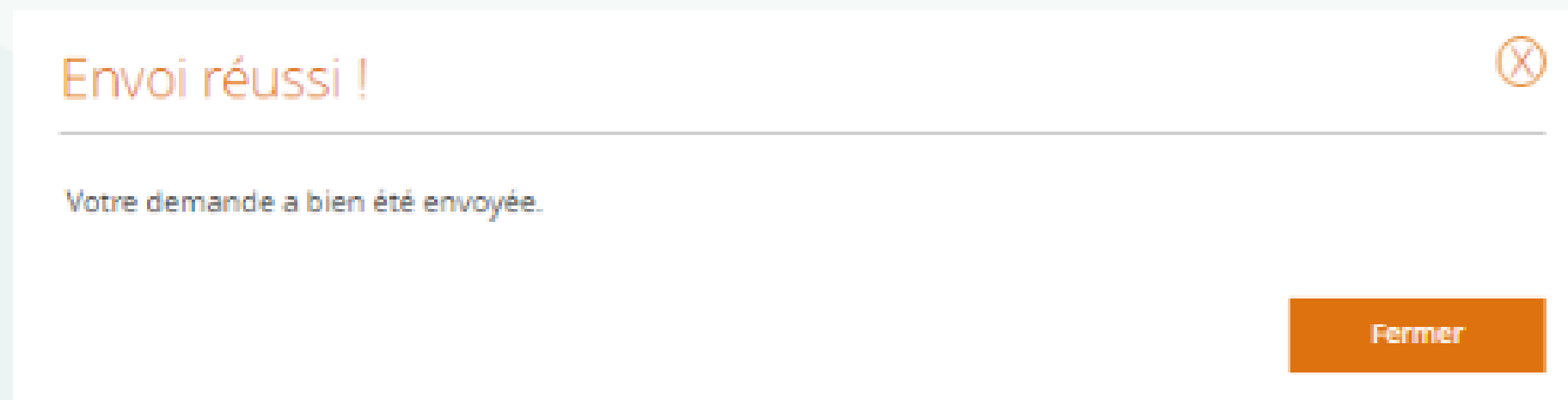
Imprimer l'attestation du bénéficiaire

+ Joindre l'attestation du bénéficiaire signée

Arborescence et règles de nommage

- Factures **FACT**
- Dépenses de fonctionnement **FONCT**

7- Autres pièces justificatives et validation



➡ Vous recevrez ensuite un accusé réception du dépôt de votre demande par mail.

Dans l'éventualité où le contrôleur vous demande des pièces complémentaires, vous pouvez vous reconnecter au portail afin de joindre ces nouvelles pièces à partir du bouton « communication » en retournant dans le formulaire de la demande

Le suivi de votre demande de paiement

Mon suivi

Vue enrichie

11 octobre 2017 | 13h01



[1 demande de paiement en cours d'instruction](#)

29 août 2017 | 12h01



[1 demande de subvention en cours d'instruction](#)

15 mai 2017 | 18h01



[1 demande de subvention en cours d'instruction](#)

< Page 1/3 >



Tableau de bord

Vue enrichie

Type	 Brouillon(s)	 Envoyée(s)	 A corriger	 Instruction	 Traitée(s)	 Rejetée(s)
Demande de subvention	1	-	-	3	-	-
Demande de paiement	-	1	-	-	-	-

Vous avez un problème ? Pani pwoblèm

- ▶ Questions « Utilisation E-Synergie »

referents.synergie@regionguadeloupe.fr

- ▶ Questions « Assistance opérationnelle »

projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

Toujours communiquer le numéro GPEXX de l'opération et le SIRET de l'entité

Merci pour votre attention

Des questions ?

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



www.europe-guadeloupe.fr

Standard FEDER/FSE+: 0590 99 28 28
projets-feder-
fse@regionguadeloupe.fr

Région Guadeloupe
Direction déléguée Europe
Direction FEDER-FSE+
Service Certification
06 rue Victor Hugues (Ex cci)
97100 Basse-Terre

Guadeloupe 2021 – 2027

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Merci de votre attention et collaboration

Guadeloupe 2021 – 2027